

Dossier N° : 22363990
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 06 février 25 17:52
En instruction le : 21 février 25 14:29

Identité du demandeur

Email : lefrancois-mo@chu-caen.fr
SIRET : 26140093100018
SIRET du siège social : 26140093100018
Dénomination : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN NORMANDIE
Forme juridique : Établissement d'hospitalisation
Libellé NAF : Activités hospitalières
Code NAF : 86.10Z
Date de création : 1 mars 1983
État administratif : en activité
Effectif moyen annuel 2024 de l'unité légale (URSSAF ou MSA) : 10 119,46
Effectif (ISPF) : 5 000 à 9 999 salariés
Code effectif : 52
Adresse : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CAEN NORMANDIE

AVENUE DE LA COTE DE NACRE

14000 CAEN
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Demande de dérogation pour la destruction par stérilisation des oeufs des goélands argentés-année 2025

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

M.

Nom et prénom du signataire de la demande :

Lefrançois Morgan

Fonction du signataire de la demande :

Ingénieur hospitalier-Responsable du service Développement Durable du CHU de Caen Normandie

Nom et prénom du chargé de projet :

Lefrançois Morgan

N° de téléphone du chargé de projet :

06 60 74 42 64

E-mail du chargé de projet :

lefrancois-mo@chu-caen.fr

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Non communiqué

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

Non communiqué

et/ou nombre de spécimens :

15

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Espèce :

Non communiqué

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

Non communiqué

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Non communiqué

Protection de la sécurité publique

Non communiqué

Motif d'intérêt public majeur

Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)

Non communiqué

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

L'opération consiste à limiter la population des goélands argentés sur le site principal du CHU de Caen Normandie. En effet, la présence de goélands sur les toitures de plusieurs bâtiments du site entraîne des nuisances : attaques envers le personnel, les patients et visiteurs lors de la période de ponte des œufs, détérioration des toitures, bouchage des évacuations, impact financier pour le nettoyage (salissures et déchets éparpillés au sol dus au vidage de corbeilles extérieures par les goélands).

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Non communiqué

Destruction des oeufs :

La destruction des œufs des goélands argentés par stérilisation sera réalisée au moyen de deux interventions d'une entreprise spécialisée dans la lutte contre les nuisibles. Un contrôle par un ornithologue expérimenté sera réalisé avant et après chaque intervention (soit 3 passages).

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non communiqué

Sans objet

Non communiqué

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non communiqué

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non communiqué

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

Nom, prénom

FRODELLO Jean-Pierre

Organisme de rattachement

LPO

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Oui

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Ornithologue expérimenté

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

Dès la ponte des oeufs (avril à juin 2025)

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

31 mars 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

14 – Calvados

Précisez la commune :

Caen (14000)

Code Postal :

14000

Département :

14 – Calvados

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Le compte-rendu des opérations sera établi par l'ornithologue expert. Il comprendra les rubriques suivantes : contexte, protocole, résultats, population environnante, conclusion.

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

Afin de limiter l'accès des goélands aux ressources alimentaires, le parc des corbeilles extérieures a été rationalisé, en procédant au retrait des supports de sacs poubelles non indispensables à la salubrité des lieux, en particulier ceux qui se trouvaient sur les parkings à proximité des zones d'évolution des goélands argentés. Les corbeilles extérieures restantes sont munies de couvercles.

Les interventions de nettoyage des abords extérieurs et parkings du site de Côte de Nacre sont réalisées selon des fréquences d'intervention définies et de manière régulière.

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Non communiqué

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Non communiqué

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'13"W

Bâtiment LPA

- Un point situé à 49°12'26"N 0°21'12"W

Bâtiment LPA

- Un point situé à 49°12'24"N 0°21'20"W

Bâtiment BBR

- Un point situé à 49°12'24"N 0°21'19"W
Bâtiment BBR
- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'17"W
Bâtiment BBR
- Un point situé à 49°12'22"N 0°21'26"W
Bâtiment CUSD
- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'30"W
Bâtiment Hémodialyse
- Un point situé à 49°12'21"N 0°21'35"W
Bâtiment syndicat
- Un point situé à 49°12'21"N 0°21'34"W
Bâtiment syndicat
- Un point situé à 49°12'16"N 0°21'32"W
Bâtiment administration
- Un point situé à 49°12'15"N 0°21'25"W
Bâtiment maternité
- Un point situé à 49°12'15"N 0°21'23"W
Bâtiment maternité
- Un point situé à 49°12'17"N 0°21'24"W
Terrasse niveau 4 de la Tour
- Un point situé à 49°12'20"N 0°21'28"W
Terrasse du plateau de consultation

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Un point situé à 49°12'26"N 0°21'12"W
Bâtiment LPA
- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'12"W
Bâtiment LPA
- Un point situé à 49°12'24"N 0°21'20"W
Bâtiment BBR
- Un point situé à 49°12'24"N 0°21'19"W
Bâtiment BBR
- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'17"W
Bâtiment BBR
- Un point situé à 49°12'22"N 0°21'26"W
Bâtiment CUSD
- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'30"W
Bâtiment Hémodialyse
- Un point situé à 49°12'20"N 0°21'35"W
Bâtiment syndicat
- Un point situé à 49°12'20"N 0°21'34"W
Bâtiment syndicat
- Un point situé à 49°12'16"N 0°21'32"W
Bâtiment administration
- Un point situé à 49°12'15"N 0°21'25"W
Bâtiment maternité

- Un point situé à 49°12'15"N 0°21'23"W
Bâtiment maternité
- Un point situé à 49°12'20"N 0°21'28"W
Terrasse du plateau de consultation
- Un point situé à 49°12'17"N 0°21'24"W
Terrasse niveau 4 de la Tour

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

Un réservoir de population est bien implanté dans le secteur du CHU de Caen. Les oeufs pondus par les oiseaux utilisant les bâtiments du CHU sont stérilisés avec succès. Cependant, les bâtiments voisins abritent des effectifs conséquents. Des jeunes prennent leur envol depuis les toits de ces bâtiments. De plus, les oeufs des nichées installées sur certains bâtiments (le syndicat et la maternité) du CHU sont impossible à stériliser car les toits sont inaccessibles.

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

L'analyse des données collectées depuis 2020 montre une diminution du nombre de nids entre les années 2020 et 2023. Pour l'année 2024, les effectifs ont augmenté. Trois causes peuvent être avancées :

- Il peut s'agir d'une progression ponctuelle, dans ce cas les comptages de l'année 2025 permettront d'affiner l'analyse ;
- Les nouveaux bâtiments construits entraînent une augmentation du nombre de potentiel d'accueil et par conséquent du nombre d'individus ;
- Les nichées non accessibles pour la stérilisation soutiennent la population locale en terme de jeunes éclos et capables ensuite d'utiliser les toits du CHU.

Il faut prendre en compte que les jeunes goélands ne deviennent adultes et capables de se reproduire qu'au bout de trois années. La continuité du comptage et du suivi permettra de définir plus finement les conclusions.

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

L'opération a consisté à limiter la population des goélands argentés sur le site principal du CHU de Caen Normandie par la stérilisation des oeufs. En effet, la présence de goélands sur les toitures de plusieurs bâtiments du site entraîne des nuisances : attaques envers le personnel, les patients et visiteurs lors de la période de ponte des œufs, détérioration des toitures, bouchage des évacuations, impact financier pour le nettoyage (salissures et déchets éparpillés au sol dus au vidage de corbeilles extérieures par les goélands).

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

Afin de limiter l'accès des goélands aux ressources alimentaires, le parc des corbeilles extérieures a été rationalisé, en procédant au retrait des supports de sacs poubelles non indispensables à la salubrité des lieux, en particulier ceux qui se trouvaient sur les parkings à proximité des zones d'évolution des goélands argentés. Les corbeilles extérieures restantes sont munies de couvercles.

Les interventions de nettoyage des abords extérieurs et parkings du site de Côte de Nacre sont réalisées selon des fréquences d'intervention définies et de manière régulière.

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

En partie

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Date du 1er passage :

17 mai 2024

Durée de l'intervention (en jours) :

1

Date du 2nd passage :

12 juin 2024

Durée de l'intervention (en jours) :

1

Quel produit a été utilisé ?

Le produit qui a été utilisé par l'entreprise ACE HYGIENE est le "Stérilis".

Cartographie des zones traitées :

- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'12"W
Bâtiment LPA
- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'12"W
Bâtiment LPA
- Un point situé à 49°12'24"N 0°21'20"W
Bâtiment BBR
- Un point situé à 49°12'24"N 0°21'19"W
Bâtiment BBR
- Un point situé à 49°12'22"N 0°21'26"W
Bâtiment CUSD
- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'30"W
Bâtiment Hémodialyse
- Un point situé à 49°12'17"N 0°21'24"W
Terrasse niveau 4 de la Tour
- Un point situé à 49°12'25"N 0°21'17"W
Bâtiment BBR

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Les nids présents aux endroits suivants : bâtiment maternité, bâtiment syndicat, bâtiment administration, terrasse du plateau des consultations, n'ont pas été traités en raison de leur inaccessibilité.

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

Non communiqué

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Je n'ai pas pu saisir manuellement les coordonnées (latitude, longitude) sur les plans des rubriques 11.2 et 12.1. J'ai dû par conséquent cartographier les emplacements des nids, ce qui explique que les coordonnées ne soient pas strictement identiques avec celles du fichier de recensement du bilan des opérations de destruction par stérilisation des œufs des goélands.

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 06 février 25 17:52

[Votre dossier n° 22363990 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 22363990 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de dérogation pour la destruction par stérilisation des oeufs des goélands argentés-année 2025. À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/22363990> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Cordialement
DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité

Email automatique, 21 février 25 14:29

[Votre dossier n° 22363990 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/22363990> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Cordialement
DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité